

Beaujolais : les impôts locaux s'envolent

Une association de contribuables vient de rendre publique une étude saisissante. Dans certaines communes du Beaujolais, le montant de l'impôt collecté a plus que doublé en dix ans.

Au début de l'automne, on relève sa boîte aux lettres avec un brin d'appréhension. La découverte des avis de paiement des impôts locaux réserve rarement de bonnes surprises. Si la hausse s'annonce modérée en 2012, un coup d'œil dans le rétroviseur laisse apparaître une décennie d'augmentations parfois spectaculaires.

Au plan local, une association de contribuables (CANOL) vient de dévoiler une étude édifiante. Elle porte sur les recettes perçues par les collectivités grâce à la taxe d'habitation et à la taxe foncière bâtie dans le Rhône, entre 2001 et 2012. Les informations permettant ce calcul ont été fournies par la direction des

services fiscaux du Rhône. Nous en publions les chiffres complets, commune par commune pour notre zone d'édition, à l'exception de l'Ain et de la Saône-et-Loire non pris en compte par CANOL.

A la lecture des résultats, on constate des augmentations de taxe d'habitation et de taxe foncière presque partout largement supérieures à la hausse du coût de la vie (l'inflation a atteint 20 % sur cette période).

Il faut manipuler les chiffres avec une certaine précaution, car ils sont établis à partir d'une valeur locative moyenne pour chaque commune. Sur un même territoire, le propriétaire d'un appartement de type 2 paiera évidemment beaucoup moins que celui d'une vaste maison avec un grand terrain.

Le rattrapage des communes rurales

Il faut également retrancher mentalement les 20 % d'inflation cités plus haut pour se faire une idée précise de la hausse des impôts versés par les habitants de chaque commune.

On peut cependant tirer quelques grandes conclusions pour

le Beaujolais. On constate un rattrapage important de recettes fiscales dans beaucoup de communes très rurales, où les impôts étaient en 2001 parmi les plus bas du département. Ainsi, à Vernay, la moyenne de l'impôt perçu a été multipliée par trois depuis 2001. Il n'empêche qu'on paie toujours moins d'impôts locaux à Vernay (551 euros en moyenne) qu'à Belleville (646 euros en moyenne), pourtant l'une des communes où les impôts locaux ont le moins grimpé en dix ans.

Des hausses qui s'expliquent ?

De façon générale, la hausse est moins prononcée dans les communes plus urbaines (Villefranche, Gleizé, Limas...). Mais comme le montant moyen versé par les contribuables y était déjà élevé en 2001... On constate aussi que dans certaines communes des Pierres dorées, notamment au sud, la moyenne totale des impôts locaux versés dépasse désormais les 1 000 euros par an. L'envol des valeurs locatives (voir interview ci-contre), donnée individuelle qui sert de base pour le calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie, explique



Photo : Franck Chapollard

souvent la forte augmentation des impôts collectés. Mais certaines communes ont également procédé à des hausses de taux très importantes. La conjugaison des deux aboutit aux plus fortes hausses constatées, comme à Létra, Le Breuil, Chambost-Allières, Ambérieux-d'Azergues, Poule-les-Echarmeaux, Saint-Bonnet-le-Troncy ou Saint-Ni-

zier-d'Azergues. Autant de lieux où le montant moyen des impôts locaux collectés a doublé entre 2001 à 2012.

Ces hausses peuvent s'expliquer en partie par des investissements, notamment au niveau intercommunal, ou encore par la construction ou la rénovation de maisons et d'appartements, ce qui permet d'élargir les bases.

Mais au final, quel que soit l'endroit où l'on habite en Beaujolais, la note est beaucoup plus salée qu'il y a dix ans.

■ Julien Verchère

Toutes les informations sur la méthode précise de la CANOL sur le site internet de l'association : www.canol.fr.

CANOL, des contribuables qui comptent !

CANOL est une association loi 1901 créée en 1999, à l'origine "pour voir comment les maires de douze communes de nord-ouest lyonnais dépensaient l'argent" dit Michel Vergnaud, son président. Mais depuis douze ans, le rayon d'action s'est élargi à l'ensemble du département du Rhône. "Tous les élus nous connaissent, nous craignent parfois", glisse M. Vergnaud. Il faut dire que CANOL n'hésite pas à poursuivre en justice les collectivités. "Et on gagne souvent", assure le président. Avec 1 250 adhérents, CANOL représente la plus importante association de contribuables en France.

"Les taxes augmentent bien plus vite que le coût de la vie !"

Président de CANOL, Michel Vergnaud dénonce des méthodes de calcul favorisant une forte hausse des impôts locaux.

Quel constat effectuez-vous au terme de cette enquête ?

"Les taxes ménages perçues par les communes ont augmenté bien plus vite que le coût de la vie. Chaque année, députés et sénateurs votent, sur proposition du gouvernement, le taux de réévaluation des bases (ou valeurs locatives) destinées au calcul de ces impôts, en fonction de l'inflation. De 2001 à 2012, cette réévaluation a varié de 1,5 à 2 % par an, soit 20,2 % sur onze ans. Si nos élus avaient géré nos collectivités en bon père de famille, ils se seraient contentés de recettes fiscales directes en progression de 20 % sur la période. Or, ce

n'est le cas nulle part." **Beaucoup d'élus disent pourtant qu'ils n'augmentent pas ou peu les impôts ?**

"On peut jouer sur deux tableaux, les valeurs locatives et les taux. Ceux-ci peuvent en effet ne pas augmenter, tandis que les bases s'envolent. Les déclarations de nouvelles constructions de logements et celles de modifications de logements existants font l'objet dans chaque commune d'une évaluation réalisée par la Commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire. Comme les logements existants ne sont pas réévalués à la baisse compte tenu de leur vétusté et que les nouvelles constructions sont toujours considérées comme neuves et confortables, tout nouveau logement ou modification contribue à augmenter la valeur locative moyenne des logements de la commune... Et à augmenter les recettes fiscales ! Par exemple,

quand quelqu'un construit une piscine, on taxe souvent fort. On profite des travaux pour revoir la valeur locative de la maison largement à la hausse."

Les élus locaux ne profitent-ils pas de la méconnaissance de la population sur ces sujets très techniques ?

"Bien évidemment ! Les élus connaissent le sujet, les agents immobiliers savent aussi, mais le commun des mortels n'y comprend pas grand chose. Les habitants ne savent pas se retrouver au milieu de ces chiffres."

Certaines fortes hausses d'impôts vous paraissent-elles néanmoins justifiées ?

"Les élus justifient souvent ces fortes augmentations par des investissements nécessaires, par exemple en cas d'arrivée d'une nouvelle population dans la commune. Il faut en effet regarder sur le terrain, au-delà des chiffres, pour voir si c'est justifié."

■ Propos recueillis par J.V.

A Belleville, des taux stables depuis dix ans

La municipalité n'augmente pas les taux d'imposition. La hausse des recettes fiscales est due à l'installation de nouveaux habitants.

Bernard Fialaire l'a rappelé lors du débat d'orientation budgétaire, il n'y aura pas d'augmentation d'impôts en 2012. "L'équipe municipale poursuit la politique qu'elle mène depuis dix ans suivant le triptyque : on n'augmente pas les taux, on désendette, on investit", souligne le maire de Belleville. **Nous n'avons pas dérogé à cette conduite, sauf concernant la taxe des ordures ménagères il y a deux ans, mais nous avons baissé les taxes foncière et d'habitation pour compenser cette augmentation.** En effet, au 1^{er} janvier 2009, la baisse des taux communaux a limité l'impact de l'évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de la Communauté de communes Beaujolais Val de Saône.

En ce qui concerne les taux et depuis 1995, la diminution de la

pression fiscale de la commune a compensé la fiscalité de la communauté de communes. De 2004 à 2009 le taux concernant la taxe d'habitation était de 10,18, ce taux n'a pas bougé jusqu'en 2008, il a même baissé en 2009 pour être revenu à 9,66, taux qui s'est maintenu en 2010, 2011 et 2012. Idem en ce qui concerne le foncier bâti : en 2004 le taux était de 17,03 il est resté le même jusqu'en 2009 où il a même été ramené à 16,69, idem pour les années 2010, 2011 et 2012. Le foncier non bâti a connu la même situation avec un taux de 24,86 en 2004 ramené en 2009 et les années suivantes 2010, 2011, 2012 à 23,59 %.

En ce qui concerne les bases d'imposition, elles ont évolué de façon importante : + 72 % en ce qui concerne la taxe d'habitation, +105 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. "Nous n'augmenterons pas les taxes tant que l'on peut tenir, fait remarquer Bernard Fialaire. Cela nous prive de ressources propres supplémentaires mais la stabilité voire la diminution des taux n'a pas empêché les investissements. Nous avons ouvert des places de crèche, renforcé l'accueil des enfants



Bernard Fialaire : "Nous n'augmenterons pas les impôts, tant que l'on peut tenir".

à l'école, investi dans la culture, etc. Autre élément important, les recettes d'impôts ont gonflé puisque la population a augmenté de 33 % en dix ans.

Pour 2012, la commune a respecté le principe de non augmentation des taux, ce qui ne l'empêchera pas de faire face à des investissements structurants, au-delà de deux millions par an, avec la possibilité d'augmenter légèrement l'endettement global de la commune, compte tenu de la forte augmentation du nombre d'habitants.

■ Laurence Chopart

Villefranche : pas d'augmentation jusqu'en 2013

Depuis 2008, les taux d'imposition n'ont pas augmenté à Villefranche, même si les bases ont progressé. Le maire a pris l'engagement de ne pas changer ces taux jusqu'à la fin de la mandature.

Questions à Daniel Faurite, adjoint aux finances.

Sur les quatre dernières années et pour 2012, les taux d'imposition concernant les taxes d'habitation, du foncier bâti et foncier non bâti ont-ils augmenté ou sont-ils restés stables ?

"Conformément aux engagements pris par Bernard Perrut et son équipe, nous ne voulons pas augmenter les recettes de la ville par l'impôt car cela réduirait le pouvoir d'achat des Caladois. Notons que le revenu moyen par habitant place Villefranche au troisième rang des villes les plus pauvres du Rhône, après Vaulx-en-Velin et Vénissieux ! Avec un taux à 16,72 pour la taxe

d'habitation et 19,03 pour la taxe sur le foncier bâti, nos taux d'imposition sont bien inférieurs à la moyenne nationale. Nous ne les avons pas augmentés jusqu'ici, et il en sera encore de même en 2013 !"

Les bases ont-elles augmenté en 2012 ?

"Les bases d'imposition ont progressé de 1,80 % en 2012. Ce taux a été fixé par l'Etat et est sensé correspondre au niveau de l'inflation."

Pouvez-vous nous dire comment cette base est calculée ?

"Ces bases correspondent à la valeur locative du logement, établie par les services fiscaux, moins les abattements décidés par le conseil municipal. Les élus ont opté pour un abattement général à la base de 15 % (taux maximum) auquel s'ajoute, le cas échéant, un abattement pour charge de famille de 10 % pour deux personnes et de 15 % au-delà."

Quelle est la politique fiscale de la ville de Villefranche ?

Lorsque vous décidez de ne pas augmenter les impôts, quelles en sont les raisons ?

"Face à la crise économique et à celle de la dette, des efforts importants s'imposent à tous,

y compris aux collectivités. En 2008, la feuille de route établie par Bernard Perrut était claire : pas d'augmentation des taux d'imposition, maîtrise des dépenses de fonctionnement, maintien d'un fort volume d'investissement, amélioration des services rendus aux Caladois. Sans augmentation d'impôts, il s'agit de réduire nos coûts d'activité tout en améliorant la qualité des services rendus à la population. Cette démarche a d'ailleurs été saluée au niveau national par La Gazette des communes qui titrait : "Performance, Villefranche sur tous les fronts !".

A quoi servent les recettes des taxes d'habitation et des taxes foncières ?

"Elles viennent compléter les autres recettes de fonctionnement dont dispose la ville pour développer un grand nombre de services répondant aux besoins des Caladois (écoles, petite enfance, jeunesse, sport, culture, sécurité, environnement, qualité de vie, urbanisme, aménagement, etc.). La maîtrise des dépenses de fonctionnement doit aussi nous permettre de dégager chaque année des marges de manoeuvre pour financer des



17,11% des ménages sont exonérés totalement par l'Etat de la taxe d'habitation.

équipements nouveaux et nécessaires pour la ville."

Il existe des exonérations pour les revenus modestes, combien de foyers sont concernés ?

"Tous les Caladois ne sont pas assujettis aux taxes locales. 17,11 % des ménages sont exonérés totalement par l'Etat de la taxe d'habitation. 43,62 % bénéficient d'un plafonnement."

La stabilité des taux d'imposition n'empêche-t-elle pas l'investissement et par là même le

développement économique ?

"Nous connaissons précisément nos capacités financières. Ainsi, sur l'ensemble du mandat, ce sont 63 millions d'euros qui seront investis : un effort inédit qui contribue à fournir du travail aux entreprises de notre région et donc à sauvegarder des emplois ! Pour autant, la Ville est-elle bien gérée ? Les ratios par habitant émanant de la Fédération des maires des villes moyennes nous montrent que

Villefranche est une commune moins riche que la moyenne, mais dont la dette par habitant est deux fois moins importante alors que, dans le même temps, le niveau de ses investissements est supérieur à celui des communes de même strate démographique.

Alors oui, notre ville est bien gérée et c'est pour le maire et moi un défi quotidien !"

■ **Propos recueillis par Laurence Chopart**

Commune	TAXE D'HABITATION									TAXE FONCIÈRE BÂTIE						TOTAL		
	Valeur locative moyenne			Taux commune + syndic. + intercom. + départ. - abattements			Moyenne montant			Taux commune + syndic. + intercom.			Moyenne montant			Moyenne total TH + TF Cne + synd. + INTER		
	2001	2012	croissance	2001	2012	croissance	2001	2012	croissance	2001	2012	croissance	2001	2012	croissance	2001	2012	croissance
RIVOLET	1508 €	2024 €	34 %	17,553	21,152	21 %	265 €	428 €	62 %	21,65	23,81	10 %	163 €	241 €	48 %	428 €	669 €	56 %
ST-BONNET-DES-BRUVIÈRES	1328 €	1912 €	44 %	12,282	15,996	30 %	163 €	306 €	88 %	7,68	8,69	13 %	51 €	83 €	63 %	214 €	389 €	82 %
ST-BONNET-LE-TRONCY	1153 €	1651 €	43 %	13,572	20,123	48 %	156 €	332 €	112 %	13,737	19,26	40 %	79 €	159 €	101 %	236 €	491 €	109 %
SAINT-CHRISTOPHE	1274 €	1758 €	38 %	13,020	15,993	23 %	166 €	281 €	70 %	12,3	13,17	7 %	78 €	116 €	48 %	244 €	397 €	63 %
ST-CLÉMENT-DE-VERS	1448 €	1974 €	36 %	12,062	16,441	36 %	175 €	325 €	86 %	13,07	16,47	26 %	95 €	163 €	72 %	269 €	487 €	81 %
ST-IGNY-DE-VERS	1704 €	2422 €	42 %	12,462	15,923	28 %	212 €	386 €	82 %	10,62	11,95	12 %	90 €	145 €	60 %	303 €	530 €	75 %
ST-JEAN-D'ARDIÈRES	2186 €	2758 €	26 %	14,121	16,009	13 %	309 €	442 €	43 %	16,35	16,30	0 %	179 €	225 €	26 %	487 €	666 €	37 %
SAINT-JULIEN	2129 €	2683 €	26 %	18,046	20,767	15 %	384 €	557 €	45 %	14,904	15,68	5 %	159 €	210 €	33 %	543 €	768 €	41 %
SAINT-LAGER	2080 €	2654 €	28 %	13,882	17,443	26 %	289 €	463 €	60 %	13,878	13,39	-4 %	144 €	178 €	23 %	433 €	641 €	48 %
SAINT-MAMERT	1403 €	1932 €	38 %	14,069	15,737	12 %	197 €	304 €	54 %	14,28	12,90	-10 %	100 €	125 €	24 %	297 €	429 €	44 %
SAINT-VÉRAND	1659 €	2246 €	35 %	14,068	17,720	26 %	233 €	398 €	71 %	9,953	11,79	18 %	83 €	132 €	60 %	316 €	530 €	68 %
SAINTE-PAULE	1231 €	1877 €	52 %	17,836	22,395	26 %	220 €	420 €	91 %	18,42	18,42	0 %	113 €	173 €	52 %	333 €	593 €	78 %
ST-CYR-LE-CHÂTOUX	1416 €	2233 €	58 %	15,222	18,291	20 %	216 €	408 €	90 %	12,99	13,89	7 %	92 €	155 €	69 %	307 €	564 €	83 %
ST-DIDIER-SUR-BEAUJEU	2032 €	2885 €	42 %	12,473	15,514	24 %	253 €	448 €	77 %	11,58	12,79	10 %	118 €	184 €	57 %	371 €	632 €	70 %
ST-ETIENNE-LA-VARENNE	1748 €	2437 €	39 %	18,780	20,854	11 %	328 €	508 €	55 %	22,25	22,46	1 %	195 €	274 €	41 %	523 €	782 €	50 %
ST-ETIENNE-DES-OULLIÈRES	1982 €	2651 €	34 %	16,930	20,483	21 %	336 €	543 €	62 %	19,01	20,74	9 %	188 €	275 €	46 %	524 €	818 €	56 %
ST-JACQUES-DES-ARRÊTS	1138 €	1520 €	34 %	11,591	14,393	24 %	132 €	219 €	66 %	12,82	13,76	7 %	73 €	105 €	43 %	205 €	323 €	58 %
ST-JEAN-DES-VIGNES	2185 €	2815 €	29 %	20,250	25,886	28 %	443 €	729 €	65 %	17,84	25,41	42 %	195 €	358 €	83 %	637 €	1086 €	70 %
ST-JUST-D'AVRAY	1269 €	1972 €	55 %	9,314	12,525	34 %	118 €	247 €	109 %	7,83	9,11	16 %	50 €	90 €	81 %	168 €	337 €	101 %
ST-LAURENT-D'OINGT	1672 €	2210 €	32 %	18,734	21,631	15 %	313 €	478 €	53 %	14,5381	15,34	5 %	122 €	169 €	39 %	435 €	648 €	49 %
ST-NIZIER-D'AZERGUES	1371 €	2008 €	46 %	8,108	12,061	49 %	111 €	242 €	118 %	7,79	10,36	33 %	53 €	104 €	95 %	165 €	346 €	110 %
ST-GEORGES-DE-RENEINS	2393 €	3257 €	36 %	11,969	16,426	37 %	286 €	535 €	87 %	9,948	12,89	30 %	119 €	210 €	76 %	405 €	745 €	84 %
TAPONAS	2571 €	3460 €	35 %	13,342	17,063	28 %	343 €	590 €	72 %	12,39	14,10	14 %	159 €	244 €	53 %	502 €	834 €	66 %
THEIZÉ	2010 €	2697 €	34 %	17,053	20,461	20 %	343 €	552 €	61 %	13,695	15,07	10 %	138 €	203 €	48 %	480 €	755 €	57 %
THEL	1159 €	1801 €	55 %	13,586	18,621	37 %	157 €	335 €	113 %	15,31	18,60	21 %	89 €	167 €	89 %	246 €	503 €	104 %
TRADES	1237 €	1769 €	43 %	11,946	15,722	32 %	148 €	278 €	88 %	13,54	15,56	15 %	84 €	138 €	64 %	232 €	416 €	80 %
VAUX-EN-BEAUJOLAIS	1475 €	2170 €	47 %	21,108	24,558	16 %	311 €	533 €	71 %	18,595	19,90	7 %	137 €	216 €	57 %	448 €	749 €	67 %
VAUXREnard	1340 €	1905 €	42 %	18,065	24,994	38 %	242 €	476 €	97 %	16,67	21,97	32 %	112 €	209 €	87 %	354 €	685 €	94 %
VERNAY	911 €	1957 €	115 %	16,090	22,407	39 %	147 €	439 €	199 %	7,64	11,52	51 %	35 €	113 €	224 %	181 €	551 €	204 %
VILLE-SUR-JARNIOUX	1732 €	2405 €	39 %	18,896	25,433	35 %	327 €	612 €	87 %	16,845	21,59	28 %	146 €	260 €	78 %	473 €	871 €	84 %
VILLEFRANCHE	2140 €	2804 €	31 %	18,108	22,509	24 %	387 €	631 €	63 %	19,14	19,03	-1 %	205 €	267 €	30 %	592 €	898 €	52 %
VILLIÉ-MORGON	2072 €	2733 €	32 %	16,982	22,029	30 %	352 €	602 €	71 %	16,86	20,25	1 %	175 €	277 €	58 %	527 €	879 €	67 %